

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **11 avril 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 2

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Véronique VISY (représentée par Nicole SOULENQ-COUSSAIN)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_046 : ADMINISTRATION GENERALE / "TECHNICIEN(NE) MILIEU AQUATIQUE - CELLULE GEMAPI" - CRÉATION DE POSTE Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Au sein du service « Grand Cycle de l'Eau », la cellule GEMAPI rayonne sur le bassin versant de la Cère amont, que la CABA partage avec les Communautés de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et de Cère et Goul en Carladès et pour lequel une entente intercommunale formalise la collaboration à une échelle hydrographique cohérente.

Pour permettre la mise en œuvre des actions du Contrat de Progrès Territorial, de répondre aux sollicitations des usagers, élus, partenaires, d'informer et sensibiliser les différents publics à l'environnement et principalement aux milieux aquatiques, il paraît nécessaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour une durée de trois ans et ceci conformément au Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.338-8, disposition 2.

Les missions et les caractéristiques de ce poste sont définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer un emploi contractuel de « Technicien(ne) milieux aquatiques – Cellule GEMAPI » pour une durée de 3 ans en application du Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.338-8, disposition 2 et conformément aux missions et caractéristiques de cet emploi, telles que définies ci-après :

Missions :

- Caractérisation de l'état initial des masses d'eau, diagnostics et suivi des milieux aquatiques ;
- Montage ou participation au montage des documents de planification, de cahiers des charge et suivi des études et actions ;
- Élaboration de documents et gestion de données ;
- Formation aux bonnes pratiques et dispense de conseil (tout public) ;
- Participation aux concertations locales ;
- Organisation et encadrement des chantiers.

Caractéristiques :

- Statut : agent non titulaire
- Niveau de rémunération : à définir en fonction du candidat retenu, emploi relevant de la catégorie B
- Régime indemnitaire : RIFSEEP attaché au groupe de fonction B3 institué par la délibération n° DEL_2023_017 du 9 février 2023
- Régime de travail : temps complet
- Durée : 3 ans

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique et la revalorisation des échelles indiciaires des cadres d'emplois de la catégorie B, seront automatiquement transposables par voie d'avenant audit contrat ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Assainissement.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.